

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018

Table des matières

- Introduction
- Mandat
- Méthode de présentation du rapport
- Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs
- Risques et incertitudes
- Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
- Approbation des cadres supérieurs
- Annexe A et B

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Le rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2018-19. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Mandat

La Loi sur le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2017, constitue officiellement le Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Secrétariat). Le Secrétariat soutient le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Comité) dans l'exercice de son mandat. Le Comité a pour mandat :

- d'examiner les cadres législatif, réglementaire, stratégique, financier et administratif de la sécurité nationale et du renseignement;
- d'examiner les activités des ministères liées à la sécurité nationale ou au renseignement, à moins qu'il ne s'agisse d'opérations en cours et que le ministre compétent ne détermine que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale;
- d'examiner toute question liée à la sécurité nationale ou au renseignement dont il est saisi par un ministre.

Le Secrétariat veille à ce que, dans le cadre de ces examens, le Comité reçoive en temps opportun les renseignements classifiés pertinents et des conseils stratégiques et spécialisés. Il aide à l'élaboration des

rapports du Comité et fournit le soutien voulu en vue d'assurer le respect des exigences en matière de sécurité.

Comme le Secrétariat a été créé au cours de l'exercice 2017-2018, il n'est pas encore doté d'une architecture d'harmonisation des programmes aux fins de l'établissement de rapports. Un cadre ministériel des résultats et un répertoire des programmes connexes sont en cours d'élaboration; ils devraient être terminés pendant l'exercice 2019-2020.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2018-2019. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Secrétariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Étant donné qu'il s'agit de la première année complète d'existence du Secrétariat, aucune comparaison des tendances n'est disponible pour les dépenses réelles ni pour les dépenses prévues par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les processus financiers du Secrétariat seront peaufinés à mesure que l'exercice progressera.

Veuillez noter que pour la période se terminant le 31 décembre 2018, les autorisations fournies au Secrétariat comprenaient le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Pour le trimestre en cours et depuis le début de l'exercice, les régimes d'avantages sociaux des employés et la rémunération représentent les dépenses financières les plus importantes de l'organisation. Avant la mise en place du Secrétariat lié au système de paye Phoenix, on a eu recours à des ententes de détachement avec d'autres organisations à titre d'approche temporaire pour la dotation. Après l'expiration des ententes de détachement des employés du Secrétariat, et la création de celui-ci au sein de Phoenix, ces mêmes employés ont signé des lettres d'offre de mutation présentées par le Secrétariat. Ce processus reste en cours. Les dépenses comprennent les salaires du personnel du

Secrétariat et les remboursements faits à leurs anciens ministères fédéraux pour les périodes d'emploi visées.

Outre le personnel, les dépenses du Secrétariat au cours de ce trimestre comprenaient également le paiement des services professionnels et spéciaux. Les dépenses sous cette rubrique comprennent les paiements pour les services informatiques sécurisé, des services de protection pour surveiller et sécuriser les installations permanentes du Secrétariat pendant les rénovations, et les frais d'accueil.

Ces dépenses représentent la majeure partie des dépenses de l'organisation depuis le début de l'exercice.

Risques et incertitudes

Après l'achèvement des travaux de rénovation des locaux permanents du Secrétariat et du Comité, le Secrétariat pourrait devoir engager des dépenses supplémentaires pour adapter les locaux à ses activités quotidiennes. Il convient également de noter que le Secrétariat s'attend à recevoir toutes les factures finales associées aux rénovations et à la construction des locaux avant la fin de l'exercice en cours. Le Secrétariat et le BCP poursuivront la collaboration avec leurs partenaires afin d'assurer la réception et le paiement en temps opportun de toutes les factures en souffrance. Parmi les coûts importants associés aux nouvelles installations, mentionnons les coûts de rénovation, de sécurité et de technologie de l'information.

À la suite de ces dépenses ponctuelles de rénovation, le profil de financement se stabilisera. Les dépenses courantes dignes de mention comprendront les régimes de rémunération des employés et les coûts liés au soutien quotidien du Comité. Le Secrétariat a mis la dernière main aux initiatives de dotation et de recrutement au cours du deuxième trimestre et son effectif complet de dix employés est en place depuis le début d'octobre 2018. Ceci était le cas jusqu'à la fin de la période de déclaration de ce rapport financier.

Le Secrétariat a signé des ententes avec d'autres organismes fédéraux en ce qui concerne des services de soutien spécialisés et des services de sécurité ministérielle. Le BCP fournit au Secrétariat un soutien organisationnel, qui comprend la sécurité, la technologie de l'information et les ressources humaines.

D'autres évaluations des principaux risques, de leur probabilité et de leurs répercussions sur le Secrétariat seront effectuées plus tard au cours du présent exercice.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Comme il s'agit de la première année de fonctionnement du Secrétariat, il n'y a aucun changement à signaler en ce qui concerne les opérations, le personnel ou les programmes. Le Secrétariat s'est doté d'une structure organisationnelle et de gouvernance pour appuyer l'exécution de son mandat.

Approbation des cadres supérieurs

Rennie Marcoux, Directrice générale
Ottawa, Ontario
Signé le 26 février 2019

Sean Jorgensen, Directeur des opérations et Directeur des finances
Ottawa, Ontario
Signé le 22 février 2019

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018

CPSNR

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018

ÉTAT DES AUTORISATIONS (*non-vérifié*) (*note 2*)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (<i>note 1</i>)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	6 572 965	632 109	886 470
Autorisations législatives budgétaires			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	199 081	49 771	149 311
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	-
Autorisations budgétaires totales	6 772 046	681 880	1 035 781
AUTORISATIONS TOTALES	6 772 046	681 880	1 035 781

Note 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour chacun des exercices financiers respectifs et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non-vérifiées*) (note 2)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (note 1)	Dépensés durant le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses budgétaires			
Personnel	1 673 026	444 275	621 956
Transports et communications	332 040	8 285	24 678
Information	77 100	2 685	6 785
Services professionnels et spéciaux	1 526 803	221 565	305 397
Location	86 705	-	-
Services de réparation et d'entretien	2 626 618	-	7 536
Services public, fournitures et approvisionnements	40 200	-	-
Acquisition de machines et de matériel	409 554	5 070	69 452
Paievements de Transfert	-	-	-
Charges de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	-	-	(23)
Dépenses budgétaires brutes totales	6 772 046	681 880	1 035 781
Moins les revenus affectés aux dépenses			
Revenus	-	-	-
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-
DÉPENSES BUDGÉTAIRES NETTES TOTALES	6 772 046	681 880	1 035 781

Note 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour chacun des exercices financiers respectifs et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.